

Charles I^{er} au trône. Avant cette époque, l'autorité était tout entière dans les mains du monopole. Alors la Virginie reçut le gouvernement anglais. La couronne ne lui fit acheter ce grand avantage que par une redevance annuelle de 2 l. 5 sous pour chaque centaine d'acres qu'on cultiverait.

Jusqu'à ce moment les colons n'avaient pas connu de véritable propriété. Chacun y errait au hasard, ou se fixait dans l'endroit qui lui plaisait, sans titres ni convention. Enfin des bornes furent posées; et des vagabonds, devenus citoyens, reçurent des limites dans leurs plantations. Cette première loi de la société fit tout changer de face. Les défrichemens se multiplièrent de tous les côtés. Cette activité fit accourir à la Virginie une foule d'hommes courageux qui vinrent y chercher ou la fortune, ou ce qui en dédommage, la liberté. Les troubles mémorables qui changèrent la constitution anglaise augmentèrent encore ce concours d'une foule de monarchistes qui allèrent attendre auprès de Guillaume Berkley, gouverneur de la colonie, et dévoué comme eux au roi Charles, la décision du destin sur ce prince abandonné. Les intérêts de la monarchie furent même soutenus par ce lieutenant zélé après que la fortune eut écrasé le monarque. Mais quelques habitans, séduits ou gagnés, se voyant secondés d'une puissante flotte, livrèrent la colonie au protecteur. Si le chef se vit entraîné malgré lui par le torrent,

il fut du moins, parmi ceux que Charles avait honorés de places de confiance et d'autorité, le dernier qui plia sous Cromwel, et le premier qui rompit ses chaînes. Cet homme courageux gémissait dans l'oppression, lorsque les cris du peuple le rappelèrent à la place que la mort de son successeur laissait vacante. Loin de céder à des instances si flatteuses, il déclara qu'il ne servirait jamais que le légitime héritier du monarque détrôné. Cet exemple de magnanimité, dans un temps où l'on ne voyait point de jour au rétablissement de la maison royale, fit tant d'impression sur les esprits, que d'une voix unanime on proclama Charles II en Virginie avant qu'il eût été proclamé en Angleterre.

La colonie ne tira pas d'une démarche si généreuse le fruit qu'elle en pouvait attendre. Le nouveau monarque y accorda, par faiblesse ou par corruption, à des courtisans avides, des terrains immenses qui absorbaient les possessions d'un grand nombre de citoyens obscurs. L'acte de navigation imaginé par le protecteur, et dont le but était d'assurer à la métropole l'approvisionnement de tous ses établissemens du Nouveau-Monde, le commerce exclusif de leurs productions, fut observé avec une rigueur qui fit presque doubler de valeur ce que la Virginie devait acheter, et avilit encore plus ce qu'elle avait à vendre. Cette double oppression fit tarir les ressources et les espérances de la province. Pour comble de calamité, les sau-

xii.
Obstacles qui s'opposent aux prospérités de la Virginie.

vages l'attaquèrent avec une fureur et une intelligence qu'on ne leur avait pas reconnues dans les guerres précédentes.

Les Anglais s'étaient à peine montrés dans cette région intacte, qu'ils avaient indisposé le peuple indigène par la mauvaise foi qu'ils avaient mise dans leurs échanges avec lui. Ce germe de division pouvait être étouffé, s'ils avaient voulu consentir à prendre des compagnes indiennes comme on les en sollicitait. Mais, quoiqu'ils n'eussent pas encore des femmes européennes, ils repoussèrent ces liaisons avec hauteur. Ce mépris irrita les Américains, que l'infidélité avait aliénés, et ils devinrent ennemis irréconciliables. Leur haine se manifesta par des assassinats secrets, par des hostilités publiques, et, en 1622, par une conspiration qui coûta la vie à trois cent trente-quatre personnes, qui aurait même creusé le tombeau de la colonie entière, si les chefs n'eussent été avertis du danger quelques heures avant l'instant arrêté pour le massacre général.

Depuis cette trahison il se commit de part et d'autre des atrocités sans nombre. Les trêves entre les deux nations étaient rares et mal observées. C'étaient ordinairement les Anglais qui amenaient la rupture. Moins ils retiraient de bénéfice de leurs plantations, plus ils employaient de ruses et de violences pour dépouiller le sauvage de ses fourrures. Cette insatiable avidité, qui attaquait sans distinction toutes les peuplades fixes ou errantes

au voisinage de la colonie, leur mit de nouveau les armes à la main vers la fin de 1675. Elles fondirent de concert sur des établissemens imprudemment dispersés et trop éloignés les uns des autres pour pouvoir se soutenir réciproquement.

Tant d'infortunes mirent les Virginiens au désespoir. Berkley, après avoir été long-temps leur idole, n'eut plus à leurs yeux ni assez de fermeté contre les vexations de la métropole, ni assez d'activité contre les irruptions de l'ennemi. Tous les regards se tournèrent vers Bacon, jeune officier, vif, éloquent, hardi, insinuant, d'une physionomie agréable. On le choisit tumultuairement, irrégulièrement pour général. Quoique ses succès militaires eussent justifié cette prévention de la multitude emportée, le gouverneur, qui, avec ce qui lui restait de partisans s'était retiré sur les bords du Potowmak, n'en déclara pas moins Bacon traître à la patrie. Un jugement si sévère, et qui pour le moment était une imprudence, détermina le proscrit à s'emparer violemment d'une autorité qu'il exerçait paisiblement depuis six mois. La mort arrêta ses projets. Les mécontents, divisés par la perte de leur chef, intimidés par les troupes qu'ils voyaient arriver d'Europe, ne songèrent qu'à demander grâce. On ne souhaitait que de l'accorder. La rébellion n'eut aucune suite fâcheuse, et la clémence assura la soumission.

La tranquillité ne fut pas plus tôt rétablie, que l'on s'occupa du soin de se rapprocher des Indiens.

Toute liaison avait cessé avec eux depuis quelque temps. L'assemblée générale de 1678 rouvrit les communications : mais elle ordonna que les échanges ne pourraient se faire que dans les marchés qu'elle fixait. Cette innovation déplut aux sauvages ; et les choses ne tardèrent pas à reprendre leur premier cours.

Un objet plus important, c'était de redonner de la valeur au tabac, la plus importante et presque l'unique production de la colonie. On pensa que rien ne contribuerait plus efficacement à le tirer de l'avilissement où il était tombé que de repousser de la province ceux que le Maryland et la Caroline y portaient pour les faire passer en Europe. Si les législateurs avaient été plus éclairés, ils auraient compris que cet entrepôt devait faire tomber tôt ou tard dans leurs mains le fret de cette denrée, et les rendre les arbitres de son prix. En l'éloignant de leurs ports par une avarice mal raisonnée, ils se donnèrent dans tous les marchés des concurrens qui leur démontrèrent d'une manière bien amère le vice de leurs principes.

Ces arrangemens étaient à peine faits, qu'au printemps de 1679 il arriva un nouveau chef à la colonie. C'était le lord Colepepper. Les troubles qui avaient récemment bouleversé cet établissement l'enhardirent à proposer un règlement qui condamnerait à un an de prison et à une amende de 11,250 liv. tous les citoyens qui parleraient ou qui écriraient contre leur gouverneur ; à trois mois

de prison, et à une amende de 2,250 livres ceux qui parleraient ou qui écriraient contre les membres du conseil ou quelque autre magistrat.

Ce Colepepper avait-il donc peur qu'on doutât des vices de l'administration et de l'infidélité des administrateurs ? En quels lieux du monde les peuples n'ont-ils pas tiré les mêmes conséquences du silence qu'on leur imposait ? Est-ce l'éloge ou le blâme qu'on redoute de celui à qui l'on ordonne de se taire ? Ces défenses calomnient le gouvernement, s'il est bon, puisqu'elles tendent à persuader qu'il est mauvais. Mais comment réussir à les faire observer ? Peut-on ignorer qu'il est dans la nature de l'homme de se porter aux actions, du moment où l'on y attache de la gloire en y attachant du péril ? L'opprimer et l'empêcher de gémir et de se plaindre, c'est une atrocité contre laquelle il ne manque jamais de se révolter. Comment connaîtrez-vous les rebelles à vos ordres ? Par l'espionnage, par les délations, par les voies les plus sûres de diviser les citoyens et de susciter entre eux la méfiance et les haines. Qui punirez-vous ? Les hommes les plus honnêtes et les plus généreux, qui ne se tairont jamais lorsqu'ils seront persuadés qu'il est de leur devoir de parler. N'en doutez pas, ils braveront vos menaces, ou ils les éluderont. S'ils prennent le premier parti, oserez-vous les traîner dans une prison ? Si vous l'osez, croyez-vous qu'ils tardent long-temps à trouver des vengeurs ? Si vous ne l'osez pas, vous

tomberez dans le mépris. S'ils avaient été libres de s'expliquer avec franchise, ils auraient mis de la dignité et de la modération dans leurs remontrances. La contrainte et le danger du châtime^{nt} les transformeront en libelles violens, amers et séditieux; et c'est votre tyrannie qui les aura rendus coupables. Souverains, ou vous dépositaires de leur autorité, votre administration est-elle bonne, livrez-la à toute la sévérité de notre examen; elle n'y peut gagner que du respect et de la soumission. Est-elle mauvaise, corrigez-la ou défendez-la par la force. Puisque vous êtes d'abominables tyrans, ayez du moins assez d'audace pour l'avouer. Si vous êtes justes, laissez dire et dormez en paix. Si vous êtes oppresseurs, le repos et le sommeil ne sont pas faits pour vous; et, malgré tous vos efforts, vous n'en jouirez pas. Souvenez-vous du sort de celui qui consentait à être haï pourvu qu'il fût craint. Vous le subirez, à moins que vous ne soyez environnés que de vils esclaves, tels qu'étaient sans doute alors les habitans de la Virginie. Les représentans de cette province accordèrent sans balancer leur consentement à une loi qui assurait l'impunité à tous les brigandages des administrateurs. D'autres malheurs ne tardèrent pas à aggraver les infortunes de la Virginie.

Dans l'origine de la colonie, la justice était administrée avec un désintéressement qui garantissait l'équité des jugemens. Une seule cour prenait connaissance de tous les différends, et prononçait

en peu de jours avec le droit d'appel à l'assemblée générale, qui n'apportait pas moins de diligence à les terminer. Cet ordre de choses laissait trop peu d'influence aux gouverneurs sur la fortune des particuliers pour qu'ils ne cherchassent pas à l'intervertir. Par leurs manœuvres et sous divers prétextes, ils firent régler que les évocations portées jusqu'alors aux représentans de la province iraient exclusivement à leur conseil.

Une innovation plus funeste encore fut ordonnée, en 1692, par le chevalier Andross. Il voulut que les lois, les tribunaux, les formalités, tout ce qui faisait un chaos de la jurisprudence anglaise, fût établi dans son gouvernement. Rien ne convenait moins aux planteurs de la Virginie que des statuts si bizarres, si compliqués, souvent si contradictoires. Aussi ces hommes peu éclairés se trouvèrent-ils engagés dans un labyrinthe où ils ne voyaient point d'issue. Ils étaient généralement alarmés pour leurs droits, pour leurs propriétés; et cette inquiétude ralentit assez longtemps leurs travaux.

Ils ne furent poussés avec vigueur et avec succès qu'après le commencement du siècle. Rien n'en arrêta l'accroissement. Seulement les frontières de la colonie éprouvèrent dans les derniers temps quelques dégâts de la part des sauvages, irrités par des atrocités et des injustices. Ces démêlés furent terminés en 1774. On les aurait oubliés, sans le discours que tint Logan, chef des Shawe-

neses, à Dunmore, gouverneur de la province.

« Je demande aujourd'hui à tout homme blanc
 « si, pressé par la faim, il est jamais entré dans
 « la cabane de Logan sans qu'il lui ait donné à
 « manger; si, venant nu ou transi de froid, Lo-
 « gan ne lui a pas donné de quoi se couvrir. Pen-
 « dant le cours de la dernière guerre, si longue
 « et si sanglante, Logan est resté tranquille sur
 « sa natte, désirant d'être l'avocat de la paix.
 « Oui, tel était mon attachement pour les blancs,
 « que ceux mêmes de ma nation, lorsqu'ils pas-
 « saient près de moi, me montraient au doigt,
 « et disaient : *Logan est ami des blancs*. J'avais
 « même pensé à vivre parmi vous; mais c'était
 « avant l'injure que m'a faite un de vous. Le prin-
 « temps dernier, le colonel Cressop, de sang-froid
 « et sans être provoqué, a massacré tous les pa-
 « rens de Logan, sans épargner ni sa femme, ni
 « ses enfans. Il ne coule plus aucune goutte de
 « mon sang dans les veines d'aucune créature hu-
 « maine. C'est ce qui a excité ma vengeance. Je
 « l'ai cherchée. J'ai tué beaucoup des vôtres. Ma
 « haine est assouvie. Je me réjouis de voir luire
 « les rayons de la paix sur mon pays. Mais n'allez
 « point penser que ma joie soit la joie de la peur.
 « Logan n'a jamais senti la crainte. Il ne tour-
 « nera pas le dos pour sauver sa vie. Que reste-
 « t-il pour pleurer Logan quand il ne sera plus?
 « PERSONNE. »

Que cela est beau ! comme cela est simple,

énergique et touchant ! Démosthène, Cicéron, Bossuet, sont-ils plus éloquens que ce sauvage ? Quelle meilleure preuve de cette sentence si connue, que c'est le cœur qui rend l'homme disert ?

La Virginie, comme la plupart des autres colonies, n'attira d'abord que des vagabonds qui n'avaient ni famille, ni fortune. Leur travail leur donna bientôt quelque aisance, et ils désirèrent d'en partager les douceurs avec des compagnes. Comme il n'y avait point de femmes dans la province, et qu'ils n'en voulaient que d'honnêtes, ils donnèrent 2,250 livres pour chaque jeune personne qu'on leur amenait d'Europe avec un certificat de sagesse et de vertu. Cet usage ne dura pas long-temps. Lorsqu'il ne resta plus de doute sur la salubrité, sur la fertilité du pays, des familles entières, même d'une condition honorable, se transportèrent dans la Virginie. La population augmentait assez rapidement, lorsque le fanatisme en vint arrêter les progrès.

La religion du gouvernement fut la première, et quelque temps la seule qu'on pratiqua dans cette contrée. Des non-conformistes passèrent aussi les mers. Leurs opinions ou leurs cérémonies révoltèrent; et la loi se permit en 1642 de chasser de la province ceux des habitans qui n'étaient pas de la communion anglicane. L'impérieuse loi de la nécessité fit depuis révoquer ce décret si funeste; mais une tolérance si tardive, et qui était visiblement accordée avec répugnance,

XIII.
 A quel point
 la Virginie
 a poussé sa
 population
 et son
 commerce.
 Quelles sont
 ses mœurs.